

REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, ainsi que MM. les Députés permanents Paul-Emile MOTTARD et Julien MESTREZ, retenus par d'autres obligations. Monsieur GENET, avez-vous des membres à excuser ?

M. GENET.- M. CREMER arrivera avec un peu de retard et M. MERCENIER partira peut-être avant la fin de la réunion.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pas d'excusé.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER, avez-vous des membres à excuser ?

M^{me} CHEVALIER.- Aucun, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Monsieur le Président, je suis là, j'essaie d'être écouté, je n'ai personne à excuser.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour : lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2005. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire et vous de bien vouloir l'écouter.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2005).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation de ce procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je tiens à vous faire la communication suivante.

En raison de la grève annoncée pour le vendredi 28 octobre, je vous propose d'arrêter nos travaux d'octobre le jeudi 27 ; ce qui implique une révision du planning de notre session, tout en tenant compte des manifestations qui auront lieu après la séance et auxquelles des membres de notre assemblée sont conviés, des missions qui retiennent M. MESTREZ les 19, 20 et 21 octobre. M. MESTREZ souhaite que les dossiers qui le concernent soient ouverts en sa présence, ils seront dès lors abordés le lundi 24 octobre.

Les dossiers budgétaires 2006 et l'arrêt du compte 2004 seront abordés le lundi 24, avec poursuite de la discussion le mardi 25. Ce sera aussi la date limite pour le dépôt des amendements budgétaires.

La troisième réunion de la septième commission prévue le 27 sera avancée au mercredi 26 à 14 heures.

Les séances du Conseil provincial seront avancées dès demain à 14 h 30 et le verre de l'amitié, offert habituellement au terme de nos travaux, se fera à l'Eglise Saint-Antoine à l'occasion du vernissage de l'exposition « Le musée part en voyage » et auquel les Conseillers seront conviés dès 18 heures.

M. GEORGES.- L'intervention des chefs de groupe est donc avancée d'un jour ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, elle est avancée d'un jour et aura donc lieu le mercredi 26.

Je vous rappelle que notre séance publique sera suivie aujourd'hui d'une séance à huis clos pour la désignation de deux directeurs(trices) des Centres PMS de Verviers et Herstal. Enfin, je vous signale qu'une réunion de la septième commission est également prévue à l'issue de nos travaux.

III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 05-06/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 05-06/12. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 11 octobre 2005 afin de prendre connaissance et d'examiner le rapport d'activités 2004-2005 portant sur les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau, document référencé 05-06/12 et couvrant la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

Après l'ouverture de la réunion par le Président de la commission, le Député rapporteur présente très brièvement le document et cède ensuite la parole à M^{me} la Directrice générale.

Ce rapport porte essentiellement sur le regroupement des activités connexes et sur la valorisation du patrimoine. Trois dossiers importants ont bien évolué durant la période : le Campus 2000 a été terminé pour la rentrée de septembre 2005, formation de tennis de table et le chantier (lot 1) pour l'Institut provincial de formation des agents des services publics est clôturé ; actuellement, nous en sommes au niveau de la toiture.

Sur le plan du tourisme, les travaux au Château de Jehay ont bien avancés. Les travaux à l'Eglise Saint-Antoine sont complètement terminés et l'inauguration a été faite. En ce qui concerne le Musée de la Vie Wallonne, c'est toujours en cours.

Pour la culture, et plus spécialement le projet Chiroux-Croisiers, c'est en cours pour les travaux de réaffectation. En ce qui concerne la partie administrative, l'étude pour le réaménagement du « Charlemagne » est clôturée.

Le cadastre énergétique a été terminé. A ce propos, une deuxième démarche, complémentaire à la première, a porté sur l'audit énergétique de trois bâtiments et, en parallèle à cela, mise à jour des données.

Voilà les principaux objectifs développés cette année avec quelques petites modifications légales (cf. le rapport).

Le commissaire-président demande s'il y a des questions.

Un commissaire demande des précisions sur le rôle du coordinateur de sécurité et de santé. Aide-t-il réellement les communes ? Il lui est répondu « oui » moyennant paiement de la prestation. Le détail des prestations est repris à la page 26 du rapport. On applique les tarifs tout en s'efforçant de ne pas faire concurrence au privé. Il nous est précisé que, pour les petites communes, c'est une mission voulue politiquement par la Province. En ce qui concerne les missions d'auteur de projet dont le détail des travaux et des frais est repris en pages 19 et 20, les frais pour le chantier de Lincent (amélioration ruelle Everaerts à Racour) sont particulièrement élevés (65.189,36 € de travaux et 10.813,46 € de frais). En ce qui concerne ce point, un fax m'a été adressé afin de compléter mon rapport : les frais s'élèvent en réalité à 3.182,21 €.

Un commissaire demande également pourquoi, dans le budget 2005 ajusté, les dépenses ordinaires de personnel indiquent « zéro ». Par contre, on peut remarquer une augmentation sensible des frais de fonctionnement. Nous n'obtenons pas de réponse en séance car les chiffres repris sous la rubrique « aspects financiers de la gestion » pour le Service technique provincial sont annoncés par les services financiers. Dans l'intervalle, le chiffre à prendre en considération m'a également été communiqué : il faut lire 3.563.740 € pour les dépenses ordinaires du personnel.

Un autre commissaire demande s'il y a eu une modification en ce qui concerne les voiries provinciales. C'est toujours la même chose car le transfert prévu avec la Région wallonne a été différé.

Un commissaire revient alors sur le cadastre énergétique. Il y a eu un audit sur trois bâtiments. Ne pourrait-on pas nous les citer ? A-t-on le cadastre mis à jour ? Il faudrait peut-être encore améliorer le système informatique. Il lui est répondu qu'en ce qui concerne ce dernier, cela est fonction du programme budgétaire. Tout doucement, il est vrai, on pourrait ajouter une colonne.

Le même commissaire s'enquiert alors du cadastre de l'eau. Il lui est répondu que les services ne peuvent tout faire en même temps et que ceux-ci se sont d'abord penchés sur les audits et le cadastre énergétique.

Une commissaire demande des éclaircissements sur les dossiers traités par le Service provincial des bâtiments. Pourquoi aucun nombre de dossiers n'apparaît-il alors qu'il y a des montants indiqués sous la rubrique « interventions en régie ». Il ne faut pas confondre nombre de dossiers et nombre d'heures. Des travaux en régie se comptabilisent en heures et non en nombre de dossiers. Le Député rapporteur commente quelque peu : les travaux en régie sont des petits travaux pour la Province, tels les travaux réalisés en urgence et qui tombent dans le budget ordinaire.

Un commissaire revient alors sur l'énergie solaire et s'interroge sur les primes. Y a-t-il des demandes ? Oui, il y a des demandes et elles sont de plus en plus fréquentes.

Une commissaire remercie les Services techniques car, souligne-t-elle, au niveau de sa commune, les relations sont toujours très correctes.

Un autre commissaire s'enquiert encore de la charge de travail dans le cadre de la SPI+. Avez-vous assez de dossiers ou en avez-vous trop à traiter ? Le Député rapporteur répond à cette question. Il y a deux choses à préciser : le STP travaille pour la SPI+ suivant les termes d'une convention. Si la SPI+ a des études à réaliser, lesquelles rentrent dans les compétences du STP, elle fait appel prioritairement aux Services techniques. Voilà le mode de fonctionnement en ce qui concerne la SPI+.

C'est sur ce point qu'est clôturé l'examen du rapport d'activités 2004-2005.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. MERCENIER demain, M^{me} FRENAY demain, M. VOLONT demain, M^{me} ROY aujourd'hui et M. WILKIN aujourd'hui. Madame ROY, vous êtes invitée à la tribune.

M^{me} ROY (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Amis, dans le cadre des travaux réalisés pour la période concernée par le rapport d'activités, j'aimerais savoir quel est le suivi qui a été donné, pour les bâtiments de la Province, aux possibilités de subsidiation offertes par la Région wallonne au niveau des économies d'énergie par les programme UREBA et URE.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. WILKIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. WILKIN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, à plusieurs reprises, au cours des dernières années, M. le Député a commenté les démarches entreprises en vue de l'établissement d'un cadastre énergétique des bâtiments provinciaux. Des résultats significatifs ont-il pu être obtenus à ce jour ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention pour ce jour ? Nous passons au point suivant.

Document 05-06/4 : La Culture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : la Culture ; point 5 de l'ordre du jour : la Jeunesse et point 6 de l'ordre du jour : le Logement. La discussion générale sur ces trois dossiers a été déclarée close hier et je vous rappelle que M. le Député Paul-Emile MOTTARD répondra lundi, ainsi que M. le Député HAMAL en ce qui concerne le Logement, lundi également.

Document 05-06/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la vie : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente.

Document 05-06/16 : Les Relations extérieures de la Province : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 10 de l'ordre du jour : documents 05-06/13 et 05-06/16. Je donne la parole à M. le Député permanent Georges PIRE, pour répondre aux questions posées sur ces deux rapports d'activités. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Madame la Greffière, je voudrais d'abord, dans la foulée des discussions, répondre à M. KEUL qui nous a posé une question en matière de relations extérieures et singulièrement les relations déjà existantes et potentielles avec l'Allemagne.

Je voudrais simplement lui préciser que la Province de Liège a toujours été partenaire de la Communauté germanophone. Faut-il rappeler bien sûr la collaboration que nous avons au sein de l'Euregio Meuse-Rhin.

Pour rappel, à l'heure actuelle, l'Euregio Meuse-Rhin est une organisation transfrontalière européenne. Elle a d'ailleurs été une des premières Euregio à avoir un statut juridique. Cette Euregio est singulière, particulière à beaucoup d'égards : c'est d'abord trois pays (la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas) et cinq sous-régions (les deux Limbourg : le Limbourg belge et le Limbourg hollandais, Liège, la partie méridionale du Limbourg : la région de Aachen et la Communauté germanophone qui, bien que située intégralement en Province de Liège, constitue quand même le cinquième partenaire).

La participation de la Province de Liège – je rappelle ici quelques faits concrets – à la « semaine germano-belge » organisée par la Communauté germanophone en septembre 2005 dans le Landkreis Ostvorpommern en est une belle illustration. Cette mission répondait d'ailleurs à un double objectif. Il s'agissait d'une part de présenter la Province de Liège et d'en assurer la promotion en tant qu'entité politique et administrative et bien sûr en tant que région économique et touristique. D'autre part, la Province a joué un rôle de soutien à la Communauté germanophone dans sa volonté d'accroître ses relations avec ledit Land, en renforçant ainsi de façon non négligeable les relations entre la Province et la Communauté germanophone.

Je voudrais dire simplement que la Province de Liège est évidemment toujours ouverte à de nouvelles alliances et collaborations surtout avec la Communauté germanophone, notamment en matière d'économie. Elle est, et restera toujours disposée, plus que jamais, à s'ouvrir vers ce marché en s'appuyant sur le relais tout à fait privilégié et extraordinaire qui est le nôtre, avec cette Communauté, je le rappelle, tout entière située en Province de Liège.

Alors, comme M. KEUL le soulignait si bien, la Province de Liège est bilingue et la Communauté germanophone représente l'intermédiaire, le sas idéal, à la fois dans le cadre de l'établissement de nouveaux partenariats privilégiés mais aussi et surtout en vue de l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Europe de l'Est.

La fin du programme INTERREG III n'est nullement synonyme d'un quelconque ralentissement du rythme des échanges fructueux qu'entretiennent la Province de Liège et la Communauté germanophone, bien au contraire.

Voilà donc, Monsieur le Président, en ce qui concerne les Relations extérieures, les éléments de réponse à la question posée par M. KEUL.

J'en arrive maintenant à la réponse aux questions qui ont été posées dans le cadre de la discussion du rapport, neuvième commission, Santé publique et Environnement.

M. KEUL nous interroge à propos de trois dossiers : les chauffe-eau solaires, la formation des secouristes-ambulanciers en Communauté germanophone et la restructuration des services de secours.

En ce qui concerne les chauffe-eau solaires, faut-il rappeler que, auparavant ou jusqu'au début du gouvernement précédent, il était d'usage que la Région wallonne octroie des primes favorisant le recours aux énergies renouvelables.

Depuis deux ans et donc sous le règne du précédent Ministre de l'Energie, M. DARRAS pour ne pas le citer, ces aides ont été supprimées et la Province a donc bien dû prendre le relais...

M^{me} RUIZ.- C'est faux !

M. PIRE, Député permanent.- . . . et proposer une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires. Elle souhaite évidemment, et en disant cela je réponds évidemment à beaucoup de questions, que son

exemple soit suivi à tous les niveaux, singulièrement au niveau des communes, tout en respectant bien sûr l'autonomie communale.

Je me réjouis bien sûr de la satisfaction de notre collègue Heinz KEUL quant aux demandes très nombreuses introduites par la Communauté germanophone puisqu'elles représentent plus de la moitié des primes qui ont été octroyées et c'est très bien ainsi.

Si l'on veut maintenant extrapoler les données 2005, on obtient pour l'année entière, 592 dossiers - ne soyons pas mesquins, disons 600 dossiers – 4000 m² installés, ce qui représente une augmentation de 36% par rapport à 2004. Et à cet égard, le budget 2006 prévoit un montant de 325.000 €.

En ce qui concerne la question relative à la formation des secouristes-ambulanciers en Communauté germanophone, celle-ci relève des compétences de notre collègue André GILLES qui se fera évidemment un plaisir d'y répondre et apporter toutes les précisions voulues.

Par ailleurs, concernant la restructuration des services de secours, cela ne relève pas d'une compétence provinciale mais essentiellement d'une compétence fédérale.

Je voudrais simplement à cet égard puisqu'on parle des services d'urgence, souligner l'importance du soutien provincial de 52.000 € - renouvelé dans le projet de budget 2006 et donc auquel auront participé ceux qui voudront bien le voter ; Gaston GERARD me regarde avec un petit sourire ! - au Centre de secours médicalisés de Bra-sur-Lienne depuis 2003, soutien que nous avons la volonté politique de poursuivre pour l'année 2006, bien que cela n'apparaisse pas toujours clairement dans les déclarations de ladite association. Ceci n'est nullement un propos polémique mais je sais que notamment Philippe DODRIMONT en sa qualité de bourgmestre d'une des communes concernées, ne manquera pas de répercuter la bonne nouvelle. Sauf si on ne votait pas ce poste-là du budget 2006 ; en tout cas, à notre niveau, il n'y a aucun doute à ce sujet ; nous verrons bien les autres !

Une dernière précision pour dire que cette démarche s'inscrit bien dans la philosophie, dans la politique qui est celle de la Députation permanente et qui l'a amenée notamment, à une autre extrémité de la Province, à aider le Service d'incendie de Hannut puisque c'est la Province qui a permis audit service d'acquérir un véhicule SMUR complètement équipé.

J'arrive maintenant à la question de M. Luc CREMER concernant la certification EMAS au niveau de la Province de Liège.

Comme l'a souligné notre Collègue, une démarche en ce sens est effectivement en cours à l'IPEA de La Reid et nous avons, de fait, convenu de faire le point ultérieurement sur l'état de ce dossier lors d'une commission conjointe Enseignement/Travaux.

Le dossier n'a donc pas du tout été oublié, bien au contraire, et l'Institut de La Reid poursuit sa démarche dans le sens souhaité.

Je voudrais simplement noter que l'objectif actuel consiste en l'obtention de la certification ISO 14001 qui constitue une certification moins exigeante que la certification EMAS mais en est, en quelque sorte, le préalable à ladite certification.

Je tiens évidemment à votre disposition la liste des différentes actions développées au sein dudit Institut et ne vois bien sûr aucune objection à ce que ce point soit remis à l'ordre du jour, non seulement du Conseil mais d'une des prochaines réunions de la huitième commission et même d'une commission conjointe avec l'Enseignement.

Je voudrais simplement encore souligner que l'IPEA de La Reid intègre les dimensions Santé et Sécurité à la démarche et cela, sans négliger le caractère didactique qu'une école peut lui conférer.

Notre collègue Pierre GIELEN intervient de manière très positive et très constructive en matière de dépistage du cancer du sein. Je me réjouis vraiment de la satisfaction qui est la sienne et j'imagine, celle du groupe ECOLO. D'autant plus – c'est gentil – que cette famille politique ne nous a pas toujours habitués à cela et je pense notamment à l'ancienne locataire du Ministère de la Santé de la Communauté française ; c'est un clin d'œil au passage ! Pierre GIELEN est évidemment quelqu'un de bien informé, d'intellectuellement honnête, scientifiquement honnête ; dès lors, il ne va évidemment pas sombrer dans ce travers-là.

Il se félicite que la Province de Liège ait été pionnière en la matière. Je lui confirme qu'on le reste d'ailleurs.

En ce qui concerne le dépistage dans la tranche d'âge 40-49 ans - sans entrer dans trop de considérations techniques, on a déjà eu un débat extrêmement intéressant à cet égard en commission – je tiens à vous confirmer que nous travaillons en accord total et avec l'adhésion inconditionnelle des milieux concernés ; entendez notre comité scientifique qui réunit des médecins généralistes, des médecins spécialistes, radiologues, sénologues et autres professeurs d'Université.

Tous nos dépistages – je ne suis pas médecin et je ne veux en aucune manière jouer à l'apprenti sorcier – constituent des bases de données importantes pour les scientifiques, en collaboration avec eux et maintenant, comme vous le savez, au sein de notre Observatoire de santé.

C'est ainsi que, en ce qui concerne plus précisément le dépistage dans le groupe des femmes de 40-49 ans, les spécialistes affirment que jamais cela ne pourrait déboucher sur un dépistage semestriel.

La fréquence du dépistage tous les 6 mois, puisque c'est ce que vous préconisiez, doit être réservée uniquement aux personnes prédisposées génétiquement. Dans ce cas, ceci ne concerne alors que les médecins généralistes. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler ce qu'est le dépistage de masse.

Il est bien évident que, pour les personnes à risque, notamment celles qui ont un antécédent familial du premier degré (mères, filles, sœurs), le suivi relève avant tout du médecin généraliste, c'est-à-dire du médecin de famille, c'est-à-dire du médecin de proximité et pour elles, le dépistage est annuel.

Je voudrais quand même à cet égard vous dire que, quand le Ministère fédéral, l'INAMI et l'ancienne Ministre de la Santé ont lancé le dépistage, ils se sont limités à la tranche des 50/70. En ce qui nous concerne, nous avons une expertise au terme de laquelle, un tiers des cas dépistés se situait dans la tranche des 40/50 ans ; raison pour laquelle nous avons persévéré et il est vrai, pour des raisons techniques dans lesquelles je n'entrerai pas, en prévoyant une périodicité non pas bisannuelle mais annuelle.

Donc semestrielle, et on peut compter sur vous, chers Collègue, ça c'est l'affaire des médecins généralistes ; vous savez d'ailleurs que nous travaillons en étroite collaboration avec eux et que nous ne voudrions en aucune manière que notre démarche puisse apparaître comme concurrentielle.

En ce qui concerne l'information – l'information, c'est tout à fait essentiel, j'y reviendrai d'ailleurs un peu plus tard en réponse aux questions de notre collègue, M. MERCENIER -, l'originalité de nos dépistages est que, par rapport à ce que vous préconisez, toutes les dames concernées reçoivent une lettre, une invitation individualisée. Cela implique bien sûr une collaboration totale avec les communes que nous visitons ; c'est d'ailleurs le cas et je tiens à les en remercier.

Mais lorsque vous dites que, par exemple, c'est toujours les mêmes qui sont dépistées et que les milieux précarisés peuvent être ignorés, je dis non parce que même là-bas, ils reçoivent une convocation.

Quant aux séances d'information que vous préconisez, je vous signale, mais je pense que vous n'étiez pas encore là lorsque nous avons lancé cette campagne, que nous avons, avec toute l'équipe, fait le tour de toutes les communes de la Province de Liège pour annoncer nos campagnes. Je ne vous dis pas le nombre de soirées que nous avons passé dans les arrières salles des communes et chaque fois, ces séances étaient organisées en trois phases :

- information à l'intention des autorités communales ;
- information au grand public ;
- information à l'intention de tous les médecins généralistes.

Je pense maintenant que votre information étant complétée, vous ne pourrez qu'à nouveau nous féliciter pour notre expertise en matière de dépistage.

Il est vrai qu'on peut toujours améliorer l'outil et c'est évidemment notre volonté permanente et réaffirmée.

Mais je voulais simplement réagir sur votre dernière remarque relative à la soi-disant surinformation des personnes dépistées par nos services et qui simplement par rapport aux milieux précarisés, confirme une fois de plus une approche différente de la problématique.

Je vous confirme, en tout cas, que depuis le début de toutes nos campagnes, le maître mot est qu'en ce qui concerne les résultats, notre interlocuteur privilégié est le médecin traitant, celui qui est d'ailleurs choisi par la personne. Il arrive que des gens à qui on demande le nom du médecin traitant n'en aient pas parce que, à tort d'ailleurs, ils n'ont pas de médecin traitant.

Enfin, je veux vous rassurer quant à vos autres interrogations relatives aux tranches d'âge concernées. Ainsi qu'annoncé, et c'est cela l'évolution constante, l'adaptation constante, grâce à la qualité de la vie et surtout à l'évolution des soins de santé, les dépistages recommandés par les spécialistes seront maintenant systématiquement proposés aux femmes jusqu'à l'âge de 75 ans.

C'est la raison pour laquelle votre Députation permanente a décidé d'augmenter cette tranche d'âge jusqu'à 75 ans. Mais il est évident que les personnes plus âgées continueront à être les bienvenues dans nos mammbiles, toujours en respectant le libre choix de la personne. Entendez par-là qu'elles seront les bienvenues dans les mammbiles mais elles peuvent aller dans les polycliniques, dans les cabinets de radiologue, de sénologue ou autres.

Des instructions très claires en ce sens ont d'ailleurs été données au personnel à bord de nos cars.

Vous constaterez donc que, ce faisant, nous sommes largement au-delà de la limite d'âge des 70 ans fixée notamment par l'ancienne Ministre de la Santé – je ne vais pas tout le temps lui faire cette pub ! même si c'est un peu négatif !

L'augmentation de la tranche d'âge ne concerne donc pas uniquement les dames ; je tiens à le préciser parce qu'à un certain moment, vous me reprochiez de m'occuper que des femmes et pas des hommes ; ça concerne aussi bien sûr le dépistage du cancer de la prostate qui sera donc également systématiquement étendu aux messieurs jusqu'à l'âge de 75 ans.

C'est l'occasion puisque augmentation des tranches d'âge, de parler un peu des quelques nouveautés en matière de santé.

Première campagne que je veux souligner : les anti-oxydants. Les anti-oxydants sont devenus le leitmotiv des spécialistes de la nutrition et de différentes publicités alimentaires. Les anti-oxydants, pour faire

bref, aident notre organisme à lutter contre les radicaux libres et le protègent ainsi de nombreuses maladies, cancers et maladies cardiovasculaires notamment.

On vante les bienfaits d'un verre de vin, rouge de préférence, riche en polyphénols qui sont des anti-oxydants par excellence.

Nous consommons aisément des suppléments de vitamines, minéraux et oligo-éléments, sans conseil préalable, sans nous interroger sur leur bénéfice réel et sur les risques, parce qu'il y a risques lors d'excès éventuels. Pourtant, si nous veillons à nous alimenter d'une manière équilibrée, en qualité et en quantité, si nous consommons suffisamment de fruits et de légumes frais chaque jour, nous apportons à notre organisme la plus grande partie de ce dont il a besoin.

Il est dès lors conseillé aux personnes qui veulent prendre une supplémentation par rapport à leur alimentation et la prendre selon un dosage approprié, de faire d'abord une prise de sang pour vérifier le « statut oxydant ou oxydo-réductif », afin de recevoir les conseils avertis quant à une alimentation équilibrée et aux suppléments éventuellement nécessaires.

Un budget de 100.000 € est prévu au projet de budget 2006 pour réaliser cette analyse de l'état nutritionnel auprès d'un échantillon de mille personnes habitant en Province de Liège et uniformément réparti sur le territoire de celle-ci, faut-il le préciser, via une prise de santé qui sera réalisée par un médecin généraliste. Cette opération sera lancée dès janvier 2006.

Autre nouveauté : l'installation de 30 défibrillateurs, répartis également uniformément sur le territoire de la Province mais dans les établissements provinciaux.

Deux mots sur les défibrillateurs pour vous dire que depuis plus de 30 ans, dans les hôpitaux, les médecins utilisent ces défibrillateurs, ces appareils qui sont d'ailleurs très médiatisés maintenant par tous les films que l'on voit à la télévision et qui les ont rendu presque banals, oserai-je dire.

Or, nous le savons, encore une fois sans jouer au spécialiste, en cas de syncope secondaire à un arrêt cardiaque, les premières minutes sont tout à fait primordiales. Les Américains parlent, dans leur feuilleton, des « golden minut's ». Des études françaises prouvent que les chances de survie passent de 2%, si rien n'a été fait dans les 10 minutes, à 50% de survie si un défibrillateur a pu être utilisé durant ce délai.

Donc, à ce moment, attendre les secours sans agir entraîne à coup sûr l'issue fatale de la personne en arrêt cardiaque.

Le trouble le plus redoutable du rythme cardiaque est la fibrillation qui a pour conséquence immédiate une suspension des contractions utiles du cœur. Le cœur est d'ailleurs à ce moment-là considéré comme arrêté et le décompte des minutes de vie sont malheureusement enclenché. La fibrillation ventriculaire est spontanément mortelle et ne peut se résoudre sans une intervention spécifique qui est celle du défibrillateur.

Donc, nos gens vont être formés par l'EPAMU. Pour ceux qui ont visité le Salon du Printemps, il y avait déjà, avec la collaboration d'André GILLES, une démonstration de défibrillateur avec le personnel de l'EPAMU. Il y aura donc 30 défibrillateurs installés dans nos établissements provinciaux, il y aura une formation du personnel (une demi-journée) et les instructions sont claires en cas de problème : on continue évidemment à appeler les secours mais en les attendant, on pourra donc commencer les premiers gestes de réanimation, non seulement pratiquer le massage cardiaque mais aussi utiliser le défibrillateur automatique dans les 10 minutes.

Compte tenu donc de la mise en place, de la formation et des différents marchés, cette opération débutera en avril 2006.

Voilà donc, de nouveau, un bel exemple de collaboration et de synergie entre différents services provinciaux mais également de notre souci de répondre à des besoins importants au niveau de notre population.

Et à cet égard, je voudrais terminer en vous parlant du dépistage de l'insuffisance rénale et vous dire que, ce soir, à la Haute Ecole André Vésale, dans la salle du Barbou, a lieu une séance d'information, à 19 h 30, sur le don d'organes.

Ce thème rencontre notre préoccupation d'aborder un important problème de société.

Pour rappel, en Belgique, vous pouvez exprimer officiellement votre volonté en matière de don d'organes.

En effet, selon la loi de 1986, chaque Belge est supposé être d'accord avec un éventuel don d'organes en cas de décès, sauf s'il s'y est expressément opposé de son vivant auprès de son administration communale.

Donc, si nous n'êtes pas d'accord, vous devez vous rendre à la Maison communale et remplir un formulaire d'opposition. Votre décision sera ensuite transmise au Registre nationale. La démarche est gratuite et peut être révisée à tout moment.

Si vous n'avez pas exprimé votre opinion par rapport au don d'organes, en cas de décès, la loi prévoit que la famille au 1er degré puisse s'opposer au prélèvement. Par famille, au 1er degré, la loi vise les parents au premier degré (parents, enfants) et/ou le conjoint vivant sous le même toit.

Par contre, si le défunt a clairement exprimé son intention de donner, la loi précise que le refus de la famille ne sera pas pris en considération.

La séance d'information de ce soir est destinée à souligner l'importance du don d'organes et à y sensibiliser le plus de personnes possibles. Et vous aurez vu sur les publicités à cet égard que votre dernier geste peut être le plus beau.

Consciente du manque d'organes d'Eurotransplant pour répondre aux demandes figurant sur les listes d'attente active, la Députation permanente a décidé de lancer cet appel à la population de la Province de Liège.

Actuellement, il y a en Belgique, 500 patients par million d'habitants ayant bénéficié d'une transplantation rénale, suite à une insuffisance rénale terminale.

Il est important de détecter une insuffisance rénale le plus précocement possible.

Si l'insuffisance rénale n'est pas prise en charge, petit à petit les reins malades ne filtrent plus correctement le sang, commencent à intoxiquer l'organisme et mettent ainsi la vie de la personne en danger.

Un dépistage précoce permet souvent d'éviter la maladie et surtout de retarder de plusieurs années le démarrage d'un traitement de substitution chronique de la fonction rénale : la dialyse ou la nécessité d'une greffe.

Concrètement, que va faire la Province de Liège ?

Le dépistage de l'insuffisance rénale sera proposé aux habitants âgés de 45 à 75 ans. Ce dépistage consiste simplement en une prise de sang et une analyse d'urine. Ce dépistage se fera à bord des cars de la Province de Liège qui visiteront l'ensemble des communes. Les personnes concernées seront informées par

un toutes-boîtes et cette action débutera dès janvier 2006. Une intervention de 34.000 € est d'ores et déjà réservée au projet de budget 2006.

J'en arrive aux questions de M. MERCENIER. 10 minutes pour lui répondre, ce sera amplement suffisant parce que M. MERCENIER a eu la correction de nous dire qu'il avait un rendez-vous à 16 heures. Je vais essayer d'arriver dans les temps. Je suppose qu'il appréciera aussi ma correction bien connue.

Je voudrais d'abord lui apporter les précisions voulues en matières de haies.

Après s'être réjoui de la publication d'une plaquette d'information concernant la plantation de haies vives au moyen d'essences locales, M. MERCENIER stigmatise les kilomètres (je suppose qu'il veut dire les mètres et non les kilomètres) de haies qui seraient arrachées suite aux impositions d'alignement des commissaires-voyers.

Je tiens à cet égard à rappeler quel est le rôle des commissaires-voyers.

C'est l'occasion, et j'en suis d'ailleurs content, de préciser que ce sont des agents provinciaux, à la disposition des communes et qu'ils font partie du Service technique provincial, l'ami des communes.

Les commissaires-voyers, agents institués par la loi de 1841, sont là pour veiller, en premier lieu, à l'intégrité de la voirie vicinale. Dans cet esprit, à l'occasion de lotissements, ils sont interrogés par les communes afin de donner leur avis sur la situation légale de la voirie vicinale.

Tout d'abord, il faut préciser que, dans le cadre de ces lotissements, les commissaires-voyers n'imposent pas aux communes, mais ce cela peut être ressenti comme tel par un architecte, la création d'un nouvel alignement, mais proposent cette modification et ce, dans des cas bien précis. En définitive, c'est – et c'est très bien ainsi d'ailleurs – la commune, l'autonomie communale qui décide de modifier ou pas cet alignement.

L'élargissement du domaine public est principalement proposé pour assurer la sécurité des usagers faibles et permettre le stationnement de véhicules de manière à ne pas obliger les piétons à marcher sur la chaussée. Il permet également, dans certains cas, de construire des dispositifs destinés à ralentir la vitesse des véhicules.

Il faut bien noter que l'élargissement du domaine public n'entraîne que très rarement des élargissements de la chaussée, c'est-à-dire la partie de la voirie sur laquelle circulent les véhicules.

Jusqu'il y a quelques années, des élargissements systématiques, il est vrai, étaient proposés lors de la création de lotissements, pour avoir un alignement à minimum 5 mètres de l'axe de la chaussée. Actuellement, et vous l'aurez noté, il n'est pas rare qu'aucun élargissement ne soit proposé ou qu'il soit réduit au minimum.

Chaque lotissement est donc un cas particulier, apprécié en tant que tel, et ce n'est qu'après une visite des lieux, en tenant compte de l'environnement, de la densité de la population, du trafic des véhicules, de la nécessité ou non d'avoir une bande de terrain pour les différents impétrants (l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone), qu'il est proposé ou non – j'insiste - à la commune concernée d'imposer une modification du domaine public.

Rien n'empêche d'ailleurs la commune elle-même, dans le respect de son autonomie, d'imposer, le cas échéant, la plantation d'une nouvelle haie en essences locales dans le cadre du permis d'urbanisme avec, vous le savez, toute l'autonomie qui est celle des communes en cette matière.

Je tiens aussi à vous rappeler que le CWATUP permet aux communes d'établir des listes de haies à considérer comme remarquables et de ce fait protégées par ce même CWATUP.

Voilà pour ce qui concerne la préoccupation de notre collègue en matière de haies.

Notre ami m'interroge aussi sur le SAMI. Dans SAMI, il y a le mot ami ; Service d'analyses des milieux intérieurs, c'est-à-dire la santé de la maison.

On ne va pas engager un débat sur la paternité de ce projet-là mais je voudrais tout simplement vous dire qu'il est inspiré du projet SANDRINE (Santé-Développement-Durable-Information-Environnement), projet européen et que je sache, qui appartient à tous ceux qui ont participé à ce projet européen.

Je dirais simplement que votre première question témoigne non pas d'une méconnaissance mais d'une connaissance insuffisante du projet en lui-même.

Vous parlez de l'amélioration de l'habitabilité alors qu'il s'agit d'un projet qui est le nôtre, de l'amélioration de la santé des gens. Vous n'avez donc pas pris connaissance du rôle du SAMI, pourtant il y a des fiches et de nombreuses publicités. Il ne faut pas en faire trop mais apparemment ce n'est pas encore assez ; ce n'est pas grave, on va refaire des fiches et je crois que je vais mettre ma photo dessus, ce sera peut-être plus marquant, cela vous sensibilisera peut-être davantage !

Mais simplement, pour quelqu'un qui dit qu'il a initié le projet, le constat est un peu étonnant !

Pour rappel, notre projet « Santé de la maison », « SAMI », c'est à la demande des médecins traitants ou avec l'accord de ceux-ci – si une demande individuelle arrive dans notre service, elle ne peut être concrétisée, suivie d'effets, qu'avec l'accord de médecins traitants – que nous répondons aux sollicitations des personnes souffrant de symptômes qui pourraient découler de « caractéristiques » de leur habitation.

Concernant le rythme de croisière du service, il ne s'articule pas évidemment sur un programme préétabli et ne relève d'aucune prospection. Le SAMI n'est donc pas fonction du nombre de logements à visiter en Province de Liège mais correspond à une demande exprimée – et j'y insiste - par le corps médical.

Deuxième question : pas bonne non plus !

Le SAMI agit uniquement dans les habitations privées et non dans les bâtiments provinciaux. Il ne se substitue pas aux services accordant des labels et il existe d'ailleurs des services pour informer les particuliers des problèmes et dangers liés à l'utilisation de certains produits, de peintures notamment.

Concernant l'agrément des produits, vous faites sans doute référence à l'ECOLABEL (label écologique européen, ça appartient à tout le monde !) qui repose sur des critères écologiques qui appartiennent également à tout le monde.

Actuellement, 21 catégories de produits sont concernées par ce label, en particulier les peintures et vernis intérieurs.

L'utilisation d'une peinture labellisée n'implique pas l'absence totale de toxicité, mais une teneur limitée en COV (composés organiques volatils). En effet, aucun solvant, même naturel, n'est complètement inoffensif pour la santé.

Bref, en ce qui concerne notre domaine de compétence, je veux donc parler des projets provinciaux, je vous confirme que les techniciens du Service provincial des Bâtiments notamment recourent à des peintures naturelles qui possèdent l'ECOLABEL.

Votre troisième et je pense dernière question concerne la promotion de la santé en Province de Liège.

Notre collègue nous dit que par hasard, il a lu la presse - c'est déjà une première nouvelle : c'est par hasard qu'il a lu la presse ! – le numéro spécial, supplément d'un quotidien en effet à propos du Salon BEST qui s'est tenu récemment à la Foire internationale de Liège qui perpétue une très bonne habitude, même si cela met nos amis namurois un peu de mauvaise humeur ; salon qui a connu, depuis qu'il est à Liège, un succès croissant.

Dès lors, vous comprendrez que la Province de Liège et en particulier son Service Santé et Environnement ne pouvaient qu'encourager cette initiative dont l'ampleur est croissante d'année en année.

C'est donc sans hésitation que nous avons répondu à l'appel des organisateurs afin de les soutenir dans leur entreprise.

Rappelons simplement que ce Salon permet aux acteurs concernés par l'environnement, par la qualité de la vie, d'échanger leurs expériences mais aussi d'envisager de les exporter. A cet égard, la participation active de l'AWEX et la présence de son administrateur-général à la séance de clôture vendredi dernier en sont d'ailleurs la plus belle preuve.

Il convient donc d'apporter à cette initiative le plus large écho possible.

C'est aussi, bien sûr, une belle occasion – et le stand de la Province de Liège était, pour ceux qui ont visité le Salon, à l'entrée de la FIL – de mettre en évidence « Liège Province Santé » et la Maison de la Qualité de la vie dans leurs actions sur la santé telle qu'elle est définie par l'OMS et par le programme auquel nous adhérons, c'est-à-dire pas seulement l'absence de maladies mais aussi la qualité de la vie et de l'environnement.

Quant aux publicités, qu'elles soient faites au nom de la Province ou d'une commune, qu'il y ait la photo d'un député permanent ou d'un échevin, c'est une autre question ! Mais je ne veux en aucune manière l'éluder, bien évidemment.

Concernant la publicité de l'ensemble des outils, du matériel et de l'illustration des différentes brochures de la Province, je vous invite à venir visiter le stand du Service Promotion de la Santé, présent régulièrement en de nombreux endroits, en de multiples endroits, bref un maximum d'endroits parce que c'est fait pour, notamment lors de séances d'information organisées en matière de santé. Mais encore faut-il que vous y veniez, que vous y participiez !

C'est le soir, à 19 h 30, c'est gratuit, c'est annoncé largement à l'avance et je pense que je ne critique en aucune manière le comportement de certains élus mais c'est bien de faire des effets de tribune à propos de certaines matières mais ce n'est pas bien de ne pas participer de manière active surtout quand on est élu aux différentes activités qui sont organisées. On peut être excusé une fois ou l'autre mais de manière systématique, c'est autre chose.

Bref, cela fait longtemps que c'est comme cela et c'est étonnant que vous ne l'ayez jamais remarqué et notamment le chef de groupe ECOLO.

M. GENET.- Si.

M. PIRE, Député permanent.- Il n'est jamais venu à aucune séance. Il n'y a que M. BRUYERE qui est un fidèle, il assiste régulièrement à nos séances d'information. Les membres du groupe ECOLO feraient bien de suivre l'exemple de Théo BRUYERE.

A propos des différentes photos qui sont présentées depuis des années, pas seulement dans le stand « Liège Province Santé », dans tous les stands de la Province quelles que soient les activités, je voudrais dire deux choses : c'est que suite à votre intervention, l'intervention de M. MERCENIER, ceux qui n'avaient pas vu l'article de promotion des services Santé de la Province de Liège, maintenant ils savent et je vous en remercie.

Par ailleurs, je remarque que, sur les milliers de personnes qui ont vu ces supports, ces articles, personne ne s'est jamais plaint, ni de ma photo, ni de celle des autres, sauf un : M. MERCENIER.

Alors, je ne sais pas quel est l'effet que produit en lui le fait de voir ma photo mais je voudrais simplement lui dire que quand il en a assez, il peut tourner la page !

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Le Conseil a dès lors pris connaissance des rapports d'activités sur la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie, ainsi que sur les Relations extérieures de la Province.

Document 05-06/14 : L'Intranet : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/14. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai un orateur inscrit, à savoir M^{me} RUIZ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Vous avez la parole, Madame RUIZ.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le projet DIDACTic de mise en place des trois écoles virtuelles, l'une pour l'enseignement supérieur des Hautes écoles provinciales, une autre pour l'enseignement secondaire et la troisième pour l'enseignement de promotion sociale, concerne à la fois la Cellule Intranet, sur les aspects techniques du dossier, sa mise en exploitation tant sur l'Intranet que via Internet, et le Département Formation, chargé de la coordination des aspects pédagogiques.

J'avais initialement prévu d'intervenir sur le dossier Intranet plutôt que lors de l'examen des rapports de la sixième commission, ces moments-là étant traditionnellement particulièrement chargés et même surchargés, à tel point que, de son propre aveu, le Député permanent a bien du mal à faire face à toutes nos requêtes au cours d'une seule séance du Conseil provincial. Mais voilà, les deux points ont été ouverts le même jour !

Ceci dit, il y a effectivement souvent interaction entre ces deux matières et il est évident que les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent aux enseignants qui souhaitent les intégrer dans leur pratique pédagogique le moyen d'enrichir les contenus des cours et les méthodes pédagogiques en apportant aux étudiants une diversification des supports de savoirs, et, par le travail en réseau, favorisent un travail interactif et coopératif.

Leur utilisation bien conçue, dûment réfléchi, accompagnée d'une éducation aux médias peut être réellement enrichissante, d'autant plus si les ordinateurs sont accessibles non seulement pendant mais aussi en dehors des heures de cours.

Lors de la session d'octobre 2004, le Député permanent chargé à la fois de l'Intranet, de l'Enseignement et de la Formation avait fait le point sur l'avancement de ce dossier, dont il prévoyait la mise en œuvre en deux phases au cours de l'année 2005 : d'abord les deux écoles virtuelles pour l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire, et, dans un second temps, l'école virtuelle pour la promotion sociale.

Depuis, les membres de la sixième commission ont reçu notamment plusieurs documents émanant de l'équipe DIDACTic, et, parmi ceux-ci, un dépliant, un appel à projets pour le 13 mai 2005, à destination des enseignants et visant à la conception de séquences d'apprentissages multimédias interactives pour tous les cours, un budget pour chaque projet et une rémunération complémentaire pour chaque enseignant étant prévus.

Enfin, le rapport d'activités 2004-2005 annonce, je cite : « le déploiement des écoles virtuelles dès septembre 2005, dans un mode progressif, résolument prudent ». Fin de citation.

Dans ce contexte, le groupe ECOLO souhaite que M. le Député permanent apporte les informations complémentaires suivantes.

En amont de ce projet, mais aussi demain ou après-demain, par qui, comment et selon quels critères les besoins ont-ils été évalués, le sont-ils et le seront-ils ?

Quel est le rôle des enseignants, dans quelle mesure sont-ils associés au projet, concrètement, en permanence, qu'il s'agisse de la création et de la mise en œuvre d'un projet, mais également, et c'est tout aussi capital, de son évaluation et du suivi de l'évolution des besoins ?

Quels sont la composition et le rôle du comité de pilotage ?

A ce jour, où en sommes-nous dans la réalisation de ces trois projets d'école virtuelles ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ; je clos la discussion générale et demande à M. le Député permanent quand il souhaite répondre.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Avec votre permission, Monsieur le Président, peut-être mardi en globalisant avec l'Enseignement.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

Document 05-06/3 : L'Agriculture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 05-06/5 : L'Education physique et les Sports : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour : documents 05-06/3 et 05-06/5. Je cède la parole à M. le Député permanent Gaston GERARD, pour la réponse de la Députation permanente sur ces deux dossiers. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, l'Agriculture a suscité pas mal d'intérêt puisque 7 d'entre vous se sont fait entendre ; je m'en réjouis et je les en remercie.

Traditionnellement le Conseil provincial d'octobre est un conseil de bilan et de perspectives. Pour le Député, rapporteur de l'Agriculture, il lui revient de dresser le bilan des actions des Services agricoles mais aussi de se projeter dans l'avenir et de dégager de nouvelles pistes, de nouvelles politiques.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à la commission agricole et ceux qui ont pris le temps de lire la situation administrative ont pu se rendre compte de la richesse et de la variété des actions menées par les Services agricoles de la Province de Liège.

Il est évident que chaque action menée tient compte du contexte international, national et régional.

En réponse à l'intervention de M. VOLONT, je lui dirai que je suis entièrement d'accord avec son analyse quant à la difficulté du métier d'agriculteur. C'est la raison pour laquelle, les Services agricoles ont anticipé ce phénomène. Ils ont mis en place des programmes d'actions en vue d'aider les agriculteurs à se DIVERSIFIER et à se DEMARQUER.

L'idée est donc d'aider les agriculteurs progressistes et volontaristes à faire autre chose en développant des productions à haute valeur ajoutée ou de continuer à faire la même chose mais en apportant un plus qui justifie une plus-value.

Faire autre chose, c'est se DIVERSIFIER en choisissant si possible des productions originales nécessitant un savoir-faire technologique important ou adaptées à notre terroir. Il est également important de choisir des spéculations qui permettent le développement de l'industrie de transformation locale pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée sur notre territoire.

En la matière quelques actions sont à mettre au crédit des Services agricoles en collaboration avec les associations satellites (le Centre maraîcher de Hesbaye et le Centre herbager de promotion technique et économique de La Reid).

Il s'agit, entre autres :

- du développement de la production de légumes industriels et de production de carottes destinée au marché du frais ;
- du développement de la culture de chicorée à inuline.

Se démarquer par rapport à la concurrence étrangère :

- c'est aider nos producteurs à mettre sur le marché un produit de meilleure qualité. C'est notamment ce que fait la Ferme provinciale qui vient d'être équipée d'une toute nouvelle salle de traite.

Pour répondre à la question de M. le Conseiller CREMER concernant la production biologique, je ne puis que constater, une fois de plus, que nos services ont pris les devants depuis longtemps.

En effet, le service que nous appelons communément "cellule PAC" et qui donne notamment les conseils en matière de gestion des primes, est également compétente en matière de culture biologique. Elle traite, par ailleurs, de ce sujet depuis une dizaine d'années, non seulement au niveau des aides mais aussi des autres questions légales.

Techniquement, nos techniciens de terrain sont aptes à formuler des conseils aux agriculteurs désireux de se reconvertir. Si une question reste sans réponse, nous avons la possibilité de faire appel aux techniciens des centres spécialisés comme le centre agricole bio.

Il va de soi, c'est un autre volet de l'intervention de M. VOLONT, qu'en fonction de la régionalisation complète de l'agriculture et la réforme des compétences provinciales, un cadre de collaboration a été instauré avec la Région Wallonne sous la forme d'un partenariat sans contrainte particulière quant au contenu. Dans ce contexte, nos services agricoles ont donc proposé un canevas technique.

Le Gouvernement régional wallon a accepté la proposition de la Province de Liège relative à la mise en partenariat des travaux de la Station Provinciale d'Analyses Agricoles de Tinlot.

Pour l'avenir, il y a des projets intéressants comme le plan Marshall qui prévoit un renforcement des aides dans le secteur agroalimentaire, mais aussi et surtout le développement d'une production non alimentaire (le bioéthanol ou le diester).

Nous espérons que ces projets pourront apporter non seulement un peu de baume au cœur de nos exploitations de cultures, mais aussi des emplois industriels et une utilisation plus intelligente des jachères.

J'en profite pour vous répondre, Mesdames STASSEN et ROY. Vous n'êtes pas sans savoir que le projet d'établir une usine de production de bioéthanol à Wanze est engagé. Apparemment, tous les acteurs, industriels, betteraviers et Région Wallonne, sont prêts. Seule manque une décision en matière de défiscalisation des biocarburants.

En ce qui concerne plus précisément les préoccupations de M^{me} STASSEN, je lui formule les réponses suivantes.

- 1) En matière d'apiculture : je vous informe que les Services agricoles octroient, depuis de nombreuses années, un subside la Fédération Royale Provinciale des Sociétés d'Apiculture. Comme vous le constatez, la Province de Liège n'a pas oublié ses apiculteurs.
- 2) A propos de vos réflexions relatives à l'utilisation des pesticides, je peux vous affirmer que nous partageons les mêmes préoccupations, c'est-à-dire une réduction de leur utilisation. La différence, c'est que vous militez pour le "zéro" pesticide alors que nous sommes simplement attentifs aux évolutions de la science qui développe de nouvelles molécules de moins en moins toxiques et appliquées à meilleur escient.
- 3) En matière d'OGM, je vous rappelle la position qui était la nôtre l'année dernière et qui n'a pas changé : ni pour ni contre. Le dossier n'a pas évolué en cette matière, certains OGM continuent à n'avoir aucun intérêt pour l'agriculture et le consommateur. Par contre, il faut laisser aux chercheurs la possibilité de progresser sans être tributaires d'une biotechnologie qui leur échapperait.

En réponse à la préoccupation concernant le C.I.A.P. exprimée par M^{me} PERIN, je peux lui affirmer que depuis plusieurs années déjà, les membres du personnel et la direction du C.I.A.P. m'ont fait part de

leurs préoccupations face à la réglementation mise en place en matière de bien-être animal. Votre question amène plusieurs réponses.

En ce qui concerne les animaux hébergés par le C.I.A.P. à Argenteau, dès l'an passé, nous avons envisagé les nécessaires adaptations des étables et nous avons inscrit au budget les montants à y allouer.

Le personnel du C.I.A.P. est en mesure de fournir, aux personnes intéressées, toute information en cette matière.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine d'activité du centre, la réglementation à laquelle vous faites allusion interdira dès 2009 la castration chirurgicale des porcelets mâles et, dès le premier janvier prochain, elle y mettra de sérieux obstacles (à savoir opération sous anesthésie et analgésie prolongée, pratiquée par un médecin vétérinaire). Les pierres, c'est fini !

L'équipe scientifique du C.I.A.P. est occupée à mettre en place, avec l'aide de la Région Wallonne, un projet visant à rendre cette castration superflue. Cette recherche, qui met en œuvre des techniques immunologiques très fines, permettra de produire des doses de semence sexée : c'est-à-dire que le sexe des porcelets issus de ces doses sera au choix mâle ou femelle, les plus intéressants en l'occurrence étant les sujets femelles. Nous ne manquerons pas de tenir l'Assemblée au courant de l'avancée de ces recherches.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la prévoyance de nos prédécesseurs qui ont doté le C.I.A.P. d'une structure scientifique solide, assurant ainsi la présence du C.I.A.P. aux avant-postes de la production porcine.

Je voudrais remercier M^{me} MARAITE, pour tant de propos élogieux. Mais comme il n'est pas de roses sans épines, je tiens à répondre au mieux et le plus précisément possible à vos remarques parfois pertinentes et justifiées.

- 1) Le mauvais fonctionnement des sites internet s'explique par le fait qu'ils ont été conçus pour être installés sur des serveurs non provinciaux puisque leur développement est antérieur à l'intranet. Ces serveurs utilisent une technologie différente. Il faut donc les réécrire, ce qui demande travail et temps. Nous vous promettons de faire diligence et de retenir votre suggestion de publier également un résumé en allemand.
- 2) Le crédit de transfert réservé à la diversification en agriculture de 18.592 € au budget 2004 a été totalement engagé sur base des projets rentrés. Un montant de 9.250 € a été liquidé en 2004, le solde en 2005 par report de crédits.
- 3) Le montant de 181.503 € que vous citez ne correspond pas à une dépense, mais à un engagement reporté de 2001 relatif à la reconstruction de l'aide droite de la Ferme de Jevoumont.
- 4) Le report d'engagement de 203.820 € concerne la construction de la salle de traite de la Ferme de Jevoumont, la majorité des factures étant imputée sur l'exercice comptable 2005. La réception définitive n'ayant pas encore eu lieu, le montant précis de cet investissement ne peut encore être arrêté, mais peut être évalué à 350.000 €, 2/3 consacrés au nouveau bâtiment, 1/3 à l'équipement.
- 5) La Ferme de Jevoumont n'a bénéficié d'aucune aide exceptionnelle en 2004. C'est en 2003, en raison des conditions climatiques exceptionnelles, qu'un financement complémentaire non récurrent a été accordé.
- 6) Le dépassement du quota laitier pour 2004 s'élevait à 100.000 litres et non à 200.000 litres comme vous l'avez annoncé. Une pénalité réglementaire et normale de 35.000 euros a été appliquée à la ferme qui rembourse la laiterie par mensualité avec un intérêt de 5%. Je vous précise que ce dépassement résulte d'un changement de position de l'administration attribuant des quotas fluctuants aux fermes pédagogiques, et donc pouvant évoluer au cours de la campagne de production. Quant au quota attribué en 2005, il s'élève à 720.000 litres que les gestionnaires de la ferme s'engagent à respecter.

- 7) Quant au contenu de la note de politique générale, le décompte des lignes budgétaires et les pourcentages calculés sur le budget consacré à l'agriculture sont certes incontestables. Cela démontre en revanche la performance des Services agricoles qui savent mettre en valeur les ressources mises à leur disposition. Mais vous savez très bien, Madame la Conseillère, que l'importance que l'on accorde à un sujet se mesure au résultat des actions concrètes menées à bien. Le rapport d'activités le démontre d'ailleurs excellemment.

Enfin, Madame POULIT, votre idée d'inviter le Conseil provincial à participer à des manifestations Agricharme est pleine de bon sens et me confortera en tout cas dans cette idée de pouvoir organiser un jour un rassemblement du Conseil à l'occasion d'une telle manifestation. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'en arrive à présent à conclure.

Je suis tenté de dire que, comme à leur habitude, nos Services agricoles font preuve de beaucoup de clairvoyance, d'adaptation et de souplesse d'action pour rester un partenaire efficace, crédible et disponible constamment à l'écoute de nos agriculteurs.

Considérant l'évolution rapide de notre société, nous souhaitons que nos potentialités en matière d'agriculture soient valorisées au travers de partenariats plus approfondis avec les autres services d'encadrement, notamment régionaux, afin d'offrir un accompagnement de qualité à nos agriculteurs et assurer la pérennité de nos exploitations.

Nous sommes persuadés que la structure provinciale offre un cadre idéal pour prendre en charge cette synergie, puisque le personnel et les moyens provinciaux sont assurés pour le long terme. Cet atout est absent de nombreux organismes, A.S.B.L. ou autres associations, qui bénéficient d'un soutien de pouvoirs régionaux, soutien ponctuel et limité dans le temps.

En ce début de troisième millénaire, qui aurait pu penser que le secteur agricole devrait se battre pour conserver un minimum d'agriculteurs en activité. L'enjeu est considérable. Il concerne non seulement la garantie d'une alimentation suffisante et de qualité, mais également le maintien d'un cadre de vie agréable et la préservation de notre environnement et de nos ressources naturelles.

La Province de Liège s'inscrit parfaitement dans cette problématique et rejoint le combat des associations professionnelles agricoles lorsqu'elles proclament "il n'y a pas d'avenir sans agriculteurs", "KEINE ZUKUNFT OHNE LANDWIRTERINEN".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

J'en viens maintenant à l'Education physique et les Sports.

Le relevé de toutes les activités qui se sont déroulées au cours de la législature et les divers projets en chantier confirment que la Province de Liège et son Service des Sports respectent toujours le slogan « A l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs ».

Hier, à cette tribune, M. Demolin a brossé une rapide synthèse de l'action débordante du Service des Sports. Je le remercie évidemment de l'appréciation flatteuse qu'il a, ainsi, portée sur le Service des Sports et sur la Maison des Sports de la Province de Liège.

Depuis 1978, la Province n'a cessé, au travers de sa pratique de proximité, de mener des actions qui permettent une meilleure intégration sociale des jeunes des différentes communes de la Province. Je

prends, ici, à titre d'exemple l'organisation par le Service des Sports d'un nouveau concept de stages – « les stages Sporty ». Il s'agit de stages organisés par des jeunes pour les jeunes.

Dans le droit fil de cette approche d'une saine occupation du « temps libre » et du « temps loisirs », le rapport d'activités 2004-2005 montre, à suffisance, que les moins jeunes n'ont pas été oubliés. Ainsi, je prendrai un autre exemple en citant le Challenge Jogging de la Province qui, cette année, fête son 20ème anniversaire et qui connaît toujours une participation très importante de joggeurs et joggeuses classés dans une catégorie d'âge dépassant la quarantaine.

Quand nous entendons notre collègue Gérard Georges nous parler des problèmes rencontrés par les Fédérations sportives dans leur fonctionnement journalier, nous apprécions d'autant plus les efforts consentis par la Province de Liège pour assurer la complémentarité entre le sport professionnel et le sport amateur, ainsi que la formation des jeunes au travers d'une subsidiation des fédérations sportives liégeoises.

La Maison des Sports, créée spécialement pour l'accueil et l'encadrement des fédérations sportives, démontre tout l'intérêt que leur apporte la Province.

Nous pouvons aussi évoquer les diverses interventions financières dans les différents accords conclus avec la Communauté germanophone au travers de la subsidiation et de l'encadrement de manifestations sportives dans le cadre de la charte de partenariat et avec la Région Wallonne dans la construction d'infrastructures sportives.

La dernière en date étant, ainsi que vous avez pu le découvrir, cette merveilleuse construction qu'est le nouveau Country Hall du Pays de Liège ; en attendant, pour mai 2006, l'inauguration du Centre de Formation de Tennis de Table.

Après ces quelques propos, je puis vous assurer, mes chers Collègues, que la Province de Liège et son Service des Sports continueront à développer dans les mois et les années à venir une politique ambitieuse à l'écoute de toutes les fédérations sportives et de tous leurs affiliés.

Je l'ai déjà dit, dans d'autres interventions ici à cette tribune ou dans d'autres circonstances, ma responsabilité de gestionnaire de la politique sportive mais aussi celle de garant des finances provinciales font que je veillerai à ce que la Province continue à pratiquer une politique sportive ambitieuse dans les limites fixées par notre budget.

L'énumération, non exhaustive, des projets actuellement en chantier montre, à suffisance, que le Service des Sports sera toujours un lien opérateur important du développement de l'image sportive de notre institution dans les villes et communes de la province de Liège, de notre région, voire aussi dans le monde entier avec ces grands événements internationaux qui font la notoriété du Pays de Liège et dont les retombées participent également au redéploiement économique de la Région liégeoise.

Dans les prochains mois, la Province de Liège accueillera le Giro d'Italie, ainsi qu'un départ d'une étape du Tour de France 2006. Elle collaborera activement, en collaboration avec les services de la Culture, dans la création d'un musée du cyclisme à Blegny-Mine et dans l'organisation du prochain Championnat du Monde de V.T.T. Marathon à Verviers en 2007.

La Députation permanente a déjà, en avril dernier, décidé du principe de la création, à la Maison des Sports, d'un Centre de documentation sportive.

Enfin, quelques fonctionnaires provinciaux planchent avec M^{me} la Greffière provinciale, déjà depuis quelques semaines, sur une aide à apporter dans le fonctionnement de la piscine olympique de Seraing ; projet que je souhaite voir aboutir, dans les premiers mois de la prochaine législature.

Comme vous pouvez le constater, les projets, en cours de réalisation et à venir, ne manquent pas !

J'espère, Messieurs Demolin et Georges, mes chers Collègues, avoir ainsi répondu à vos interrogations ; elles me permettent, en plus, et je vous en remercie, de mettre en exergue le dévouement de l'ensemble du personnel de la Maison des Sports.

Plus que jamais, les terrains de jeux, les terrains de sport seront notre champ d'action et je vous remercie déjà de bien vouloir y souscrire.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a donc pris connaissance des deux rapports Agriculture et Education physique et Sports.

Document 05-06/7 : L'Enfance et les Affaires sociales : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 05-06/7. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai un orateur inscrit, à savoir M^{me} LAMBINON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FLAMAND (à la place de M^{me} LAMBINON) (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, chers Collègues, l'opération « Diabolo-Manques », ciblant au départ le degré inférieur de l'Enseignement secondaire, est opérationnelle depuis la rentrée scolaire 1999-2000 et atteint actuellement son rythme de croisière puisque le planning est complet jusqu'en 2006.

En d'autres temps, je vous avais suggéré d'ouvrir aussi l'exposition aux enfants du degré supérieur de l'enseignement primaire et apparemment la demande des écoles a suivi puisque certains aménagements et documents ont été conçus pour y répondre.

J'ai parcouru, avec attention, le rapport d'activités « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales » et plus particulièrement le bilan de l'opération « Diabolo-Manques ».

Je vais vous citer quelques chiffres : 228 classes ont visité le bus dont 18 issues du primaire et 13 du secondaire. On constate aussi, en 2004, que sur 34 établissements, un seul issu de notre institution provinciale ait souhaité participer à cette exposition itinérante organisée par le département des Affaires sociales pour 3 de la Communauté française, 13 des communes et 17 du réseau libre.

Cette initiative a donc reçu plus d'écoute auprès de l'enseignement catholique.

Alors, Monsieur le Député, je me pose des questions.

Ce succès serait-il lié à un projet pédagogique plus élaboré et défini dans les écoles du réseau libre qui, intéressées par l'offre proposée, sont plus nombreuses à avoir fait appel à vos services ?

Je ne voudrais cependant pas penser ici que ce serait une providentielle opportunité pour confirmer votre fidélité à d'anciens principes et, ainsi, toucher la sensibilité électorale de tous quels qu'ils soient.

Pourquoi l'enseignement provincial ne suit-il pas ?

Le département des Affaires sociales, en partenariat avec celui de l'Enseignement, ne pourrait-il développer un projet par des moyens encore plus attractifs, afin d'inciter les directions d'écoles pour qu'elles s'investissent dans la lutte contre les assuétudes.

Nous venons encore d'entendre et de lire dans les médias que la Belgique était une plaque tournante dans le trafic de la drogue et que la région liégeoise était une des plus concernées par ce fléau.

Mobilisons donc nos forces dans l'intérêt de nos jeunes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère et merci Madame LAMBINON. Il n'y a plus d'autres demandes d'intervention. Je déclare close la discussion générale.

Monsieur le Député HAMAL vous répondrez ?

M. HAMAL, Député permanent.- Maintenant.

M. LE PRESIDENT.- Tant que c'est chaud ! Vous avez la parole, Monsieur le Député permanent.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, mes chers Collègues de la Députation permanente, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues du Conseil provincial, je remercie M^{me} LAMBINON pour l'intérêt qu'elle porte depuis longtemps à l'opération « Diabolo-Manques » et elle a eu raison d'ailleurs de rappeler que c'est à son initiative qu'il y a maintenant un certain nombre d'années, nous avons souhaité au niveau de Diabolo-Manques envisager une extension également vers les dernières années du primaire.

Pour l'instant évidemment, il n'y a pas encore énormément d'écoles primaires qui ont pu participer parce que nous attendions d'avoir le deuxième bus pour pouvoir aller davantage vers le réseau primaire. De surcroît, ce deuxième bus a été aménagé en tenant compte de ce que les visiteurs potentiels seraient plus jeunes que principalement les élèves du premier cycle du secondaire à qui s'adressait essentiellement le premier bus.

Mais, sur base des informations que me donnent mes services, il semblerait que nous ayons aujourd'hui de plus en plus de demandes justement venant du primaire et peut-être même plus venant du primaire que du secondaire. Ce qui va d'ailleurs nécessiter peut-être que nous réécrivions à l'ensemble des directeurs d'établissements secondaires pour leur rappeler évidemment l'existence de Diabolo-Manques.

Maintenant, je voudrais tout de suite vous préciser que si nous avons mis en place un deuxième bus, ce n'est pas pour dédoubler purement et simplement l'opération au niveau du primaire. Pourquoi ? Parce que tout simplement lorsqu'un établissement scolaire accepte accueillir Diabolo-Manques, ça nécessite un

certain investissement du directeur, de l'équipe éducative, des enseignants. Ca se fait longtemps à l'avance, ça se prépare et il ne faudrait dès lors pas que pour une raison technique au bus, on doive annoncer quelques jours avant que l'opération ne pourra se faire dans l'établissement.

C'est pourquoi nous avons souhaité ce deuxième bus, pour éventuellement pallier à des insuffisances de l'un ou de l'autre mais également pour mener des actions, comme nous le savons, à destination du primaire, à destination également par exemple d'établissements formant des enseignants ou instituteurs parce qu'eux-mêmes vont être confrontés avec leurs élèves à la problématique des assuétudes ; dès lors autant qu'ils connaissent les outils en la matière. Et enfin, le souhait de pouvoir développer des actions à destination également par exemple des communes. Certains échevinats des Affaires sociales mènent des actions de prévention dans le domaine des assuétudes et dès lors peuvent avoir besoin de l'outil.

Pour ce qui est maintenant des statistiques, n'oublions jamais évidemment que dans le cadre de nos rapports annuels, Madame la Conseillère provinciale, vous n'avez évidemment cela que sur une période de 12 mois. Si on veut un jour faire le point sur l'utilisation du bus, en secondaire et primaire, d'ici quelques années, entre les différents réseaux, parce qu'il est vrai que le bus Diabolo-Manques, l'ensemble de l'opération comme l'ensemble des outils sont accessibles aux établissements scolaire de tous les réseaux, mais tous doivent bien entendu organiser cela dans le cadre de leur programme, de leurs possibilités.

Nous avons été dans énormément d'établissements provinciaux au cours de toutes ces années, depuis 1999, depuis que nous avons lancé Diabolo-Manques. Je vous rappelle également que Diabolo, en principe, dans l'absolu, ne sait aller dans un établissement scolaire que tous les trois ans. Pourquoi ? Parce que c'est en principe les élèves des trois premières années d'humanités qui visitent Diabolo-Manques, qui participent à l'opération et il faut donc attendre trois ans pour qu'il y ait eu renouvellement de ces trois premières années. Mais au point de vue des établissements scolaires provinciaux, nous avons été non seulement à Huy, nous avons été à Herstal, nous avons été à Verviers et dans bien d'autres encore, chaque fois que nous avons été sollicités. Il n'y a donc absolument aucun problème de ce point de vue là.

Nous répondons bien entendu aux demandes et je crois que c'est cela qui est important dans l'ensemble des actions qui sont développées par la Province de Liège et ce, au niveau de l'ensemble des compétences que nous développons moi-même et mes collègues, nous sommes en effet particulièrement ouverts aux besoins de l'ensemble de nos concitoyens. Nous veillons toujours à y répondre dans la mesure du possible positivement.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités sur l'Enfance et les Affaires sociales.

Document 05-06/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/9. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai cinq orateurs inscrits, à savoir M. DEMOLIN, M. MASSIN, M^{me} POULIT, M^{me} PERIN et M^{me} DAHNER. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M^{me} RUIZ. J'invite M^{me} DAHNER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DAHNER (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Députés, Monsieur le Député, le premier objectif du contrat pour l'école est de permettre à chacun de poursuivre ses études jusqu'au plus haut niveau, donc de donner à un maximum de jeunes la possibilité d'obtenir un diplôme reconnu et de proposer aux étudiants non adaptés à l'enseignement traditionnel des filières de formation alternatives conduisant à une certification.

Notre enseignement de promotion sociale qui, comme votre rapport d'activités (document 05-06/9) l'indique, concerne un grand nombre d'étudiants (11.243).

A-t-il les moyens de s'inscrire dans cet objectif ? Propose-t-il à ses étudiants des formations conduisant à des titres équivalents à ceux du plein exercice ? Les formations du niveau secondaire ouvrent-elles les portes de l'enseignement supérieur ?

Toujours dans l'enseignement de promotion sociale, qu'en est-il de l'intégration au processus de Bologne de ses formations de niveau supérieur ? Les diplômes délivrés par l'enseignement de promotion sociale sont-ils reconnus dans l'espace européen ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ce qu'on appelle le plan Marshall – acceptons le terme puisqu'il a forcé notre vocabulaire – ainsi que le décret de 1995 portant sur la création des Hautes Ecoles impliquent de manière explicite pour celles-ci des responsabilités et des initiatives de plus en plus marquées vis-à-vis de ce qu'on peut appeler, pour aller vite, la société civile.

Cette insertion nécessaire que consacre le projet pédagogique, social et culturel de chaque haute école est donc plus que jamais à l'ordre du jour dans une région et un pays de Liège en voie de redéploiement. En outre, quelles autres institutions d'enseignement de ce niveau pourraient s'attacher à cet important objectif que l'enseignement supérieur non universitaire du 1er et du 2ème cycles dont la vocation est, avant tout, de dispenser un enseignement professionnalisé ? Ceci ne constituant évidemment pas une critique vis-à-vis de l'Université davantage tournée vers la recherche fondamentale.

D'où les questions suivantes qui concernent les trois Hautes Ecoles de la Province de Liège qui, par ailleurs, se portent bien.

La première concerne la Haute Ecole Léon-Eli Troclet. On constate et on reproche souvent aux jeunes de manquer d'esprit d'initiative. Ca ne semble pas être le cas pour les étudiants de cette Haute Ecole qui se sont engagés, avec créativité et dynamisme, dans le projet YEP (Young Enterprise Project).

Est-ce que dans le droit fil de ce constat, Monsieur le Député, vous pourriez nous informer davantage sur cette démarche qui s'inscrit parfaitement dans le cadre justement de ce redéploiement économique dont je parlais, auquel notre enseignement supérieur semble participer activement et plus précisément quelles sont les sections concernées, ou les étudiants des sections concernées.

Deuxième remarque, celle-ci vise la Haute Ecole André Vésale. Le secteur des soins de santé est, (c'est un truisme, c'est un lieu commun), en perpétuelle évolution. Il doit faire appel à du personnel en soins infirmiers, caractérisé hélas par une pénurie chronique, dont les connaissances techniques et les qualifications sont de plus en plus pointues et spécialisées. Ceci expliquant dans une certaine mesure cela !

Comment la Haute Ecole André Vésale a-t-elle adapté son enseignement pour répondre aux besoins des établissements hospitaliers et de soins de santé ?

Enfin, en ce qui concerne la troisième Haute Ecole, à la lecture du rapport d'activités, il apparaît clairement que celle-ci met en évidence son expertise dans de nombreux secteurs de pointe. Ses activités dans le domaine de la recherche s'inscrivent-elles bien dans les objectifs du redéploiement économique dont je parlais au début de cette intervention ?

La réponse est sans aucun doute affirmative mais elle demande des précisions qui permettront à tous et à chacun, me semble-t-il, de mesurer l'étendue de nos efforts et de participer à cet élan nouveau qui doit être porteur d'une nouvelle mentalité, laquelle doit alimenter les initiatives publiques pour, à terme, susciter les initiatives individuelles.

La Province de Liège que d'aucuns s'obstinent stupidement à ne considérer que comme un amas des scories du passé, c'est aussi – je crois qu'il est nécessaire de le rappeler – un des meilleurs artisans de notre avenir dans le secteur de l'Enseignement et de la Formation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. MASSIN à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ma question portera plus particulièrement sur le secteur de l'enseignement secondaire où, à mon sens, le phénomène est le plus crucial bien qu'il concerne la jeunesse de manière générale.

Dans son projet éducatif ainsi que dans son projet pédagogique, l'enseignement de la Province de Liège met en évidence sa volonté de former des spécialistes appréciés pour leurs qualités professionnelles, mais aussi sa volonté de faire des jeunes des citoyens responsables.

Monsieur le Député permanent, pouvez-vous nous préciser les dispositions qui sont prises par l'enseignement provincial afin de développer chez les jeunes l'esprit de citoyenneté.

D'avance je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} POULIT. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} POULIT (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, comme indiqué à la page 53 du rapport d'activités 2004-2005, la première édition du Festival théâtral des écoles provinciales s'est installée à l'IPES de Huy.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous éclairer sur le déroulement de cette manifestation et sur ses implications sur la vie scolaire ?

Je voudrais savoir également si cette expérience sera renouvelée par l'enseignement de la Province de Liège et si oui, sous quelle forme.

Merci de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M^{me} PERIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Monsieur le Député, je souhaiterais vous poser une question sur les CEFA : enseignement formation en alternance.

L'année scolaire 84-85 voyait la création de l'enseignement horaire réduit qui est devenu en 91 les CEFA.

En ce 20^{ème} anniversaire, pouvez-vous, Monsieur le Député, faire le point sur nos CEFA provinciaux, sur leur fonctionnement, l'évolution de leur chiffre de population scolaire, les formations proposées, le nombre de professeurs qui y donnent cours, le type et la proposition de contrats conclu avec les entreprises.

Pouvez-vous aussi nous éclairer sur la manière dont l'Enseignement provincial liégeois envisage leur avenir, à l'heure où le Gouvernement de la Communauté française, dans son contrat pour l'école, veut leur donner une place nouvelle.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. RUIZ à nous faire part de son intervention. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en matière de prévention de la santé, les dispositions légales concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics seront d'application au 1^{er} janvier 2006. Elles viennent renforcer les mesures propres aux établissements scolaires, mesures qui avaient été prises depuis longtemps mais n'étaient malheureusement pas toujours d'application, fût-ce pour une question de locaux disponibles ou de leur aménagement.

Le groupe ECOLO souhaite connaître les éventuelles nouvelles dispositions que vous avez prises dans ce domaine, tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur, à la fois :

- pour les membres du personnel, et, entre autres, les salles de professeurs. En effet, en juin dernier encore, certains professeurs n'avaient toujours pas d'autre choix que celui de fréquenter une salle des professeurs quotidiennement enfumée ;
- pour les élèves et les étudiants : de nouvelles dispositions sont-elles d'application dans ce domaine ? Dans l'affirmative, de quelle manière ont-elles été prises ; de quelle façon additionnelle aux actions de sensibilité régulièrement organisées par la Province avez-vous décidé d'accompagner ces changements dans le domaine de la prévention de la santé ?

Le plan alimentation saine et promotion de la santé est actuellement – enfin – au centre d'un débat au Parlement de la Communauté française. Nous aurons sans nul doute l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet, fût-ce en commission enseignement.

J'aborderai aujourd'hui un seul aspect, celui qui a donné lieu il y a déjà un an à tant de cacophonie : je veux parler des distributeurs et de leur contenu.

S'il y a eu, et s'il y a toujours, au niveau du Gouvernement de la Communauté française, des tergiversations entre prévention et interdiction, les choix sont actuellement abandonnés, ils sont pour l'instant laissés à l'apanage des établissements scolaires. Ces derniers sont toutefois incités à modifier progressivement leurs pratiques en la matière, une évaluation par la Communauté française est même prévue endéans les deux ans.

Laissons à nos élus à la Communauté française le soin de débattre du sujet, et de bien d'autres dans le cadre du plan alimentation saine et santé à l'école.

Une question toutefois s'adresse à nos responsables provinciaux. Il apparaît qu'une nouvelle offre a été faite par un distributeur bien connu, offre moins riche en sodas et adaptée aux établissements secondaires pour cette rentrée 2005-2006.

Le groupe ECOLO souhaite savoir :

- de quelle manière la Députation permanente a réagi face à cette proposition ;
- quelle est sa politique en matière de mise à disposition de sodas et de collations pour 2005-2006 ;
- de quelle façon le groupe Restoqualité d'une part, la sixième commission d'autre part, mais aussi les membres du personnel de l'enseignement provincial sont-ils ou seront-ils associés à une évolution en matière d'alimentation et de santé à l'école, dans le cadre du Plan alimentation saine et promotion de la santé de la Communauté française.

Quant aux Hautes Ecoles, c'est à nouveau leur financement qui capte notre attention.

Le décret-programme du 21 décembre 2004 définit les conditions d'un financement complémentaire ponctuel pour l'année 2005. Il prévoit, notamment, que le versement de 25% du financement supplémentaire octroyé de manière spécifique à chaque Haute Ecole est conditionné à la rédaction d'un plan d'optimisation de leur offre d'enseignement.

Sans revenir en détail sur cette exigence de la Communauté française, ni sur les délais imposés à sa réalisation, chacun espérait de cette mesure ponctuelle de financement complémentaire – valable uniquement pour l'année 2005, rappelons-le – qu'elle constitue l'amorce de la perspective d'un véritable refinancement structurel des Hautes Ecoles lié, enfin, à l'évolution de leur population scolaire, dès l'année académique 2005-2006. Or, à ce jour, aucun refinancement structurel des Hautes Ecoles n'est annoncé.

En attendant, qu'en est-il de la liquidation de ces 25% ? Quel montant représentent-ils et quelles sont les décisions de la Députation permanente quant à leur attribution et aux périodes qu'elles concernent ?

Quelles sont les implications du manque de refinancement structurel, à la fois sur le plan budgétaire et sur le plan organisationnel pour les étudiants et les enseignants des trois Hautes Ecoles de la Province de Liège, dont la population scolaire, ne l'oublions pas, est toujours en croissance ; ce qui n'est évidemment pas à négliger !

La dernière partie de cette intervention concerne le chauffage – mazout et compagnie.

L'envolée des prix du pétrole est telle que, à l'instar de celui des particuliers, le budget des établissements scolaires va réellement souffrir de la hausse des prix de l'énergie.

Les moyens de refinancement, consacrés à mieux couvrir les frais de fonctionnement des écoles, risquent en effet d'être engloutis en bonne part dans une augmentation dont on ne mesure peut-être pas encore assez l'ampleur, ni les effets dans la durée.

De toute manière, les choix des pouvoirs organisateurs risquent d'être cornéliens et pourraient avoir un impact négatif sur l'équipement des écoles et le bien-être des élèves.

Face à ces inquiétudes tout à fait fondées qui touchent d'ailleurs non seulement les écoles, mais également les crèches, les infrastructures culturelles, sportives, les milieux d'accueil, etc, les groupes ECOLO, tant au niveau fédéral qu'à la Communauté française, ont fait différentes propositions en faveur de l'octroi d'une aide rapide et d'un soutien concret aux investissements pour une utilisation plus rationnelle et plus propre de l'énergie, tant à court qu'à moyen et long termes.

ECOLO a notamment demandé à M^{me} la Ministre-Présidente de la Communauté française de sensibiliser les directions des collectivités de la Communauté française à une meilleure utilisation des primes régionales octroyées aux investissements en utilisation rationnelle de l'énergie ; d'assurer une optimisation des différents fonds « bâtiments scolaires » et, en particulier, de la liquidation des fonds du Programme d'urgence. Au rythme actuel, des millions d'euros pourraient rester... alors que les écoles en ont un cruel besoin... aujourd'hui ! Ce fonds doit aussi intégrer une priorité aux investissements énergétiques, à l'instar de ce qui a été fait par les ministres écologistes au travers du Programme des travaux de première nécessité.

Cependant, l'ensemble de ces préoccupations concerne également la Province de Liège en tant que pouvoir organisateur.

Le groupe ECOLO souhaite, d'une part, disposer d'une estimation de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets scolaires ; sur les implications qu'elle représente dans le budget alloué à l'enseignement et, par là-même, les choix que la Députation permanente a décidé d'opérer, leur impact sur la vie quotidienne dans les écoles provinciales, aujourd'hui et demain.

D'autre part, le groupe ECOLO souhaite savoir dans quelle mesure cette problématique a fait ou va faire l'objet d'une modification des investissements en matière d'économie d'énergie, mais également, et c'est tout aussi important, de dépendance énergétique. Quelles sont les possibilités en la matière, les échéances envisagées, etc.

Bref, la Province va-t-elle innover sans tarder ? La Province va-t-elle se contenter de subir la hausse des produits pétroliers sur laquelle elle n'a aucun contrôle ? Va-t-elle rester pieds et poings liés aux producteurs de produits pétroliers en se contentant trop simplement d'augmenter son intervention hors subsides pour son enseignement, au détriment d'autres politiques qui répondent aux besoins des citoyens ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale. M. le Député permanent GILLES répondra mardi.

Document 05-06/10 : La Formation et les Centres PMS : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/10. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BECKER, à nous en faire connaître les conclusions. Je vous propose d'ouvrir uniquement le dossier et de prendre note des intervenants pour demain puisque nous avons encore un vote et une réunion de la septième commission. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BECKER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre sixième commission a examiné le rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir concernant la Formation et les Centres PMS.

Ce rapport a fait l'objet d'une seule question déjà soulevée l'année dernière en commission, à savoir que l'offre de formations continue ne correspond pas à la demande des enseignants de l'enseignement provincial, même si l'on constate une évolution partielle. Qu'en sera-t-il donc à l'avenir ? L'offre de formation va-t-elle s'étoffer ?

Il est répondu que la formation est régie par un décret et que celle-ci est prise en charge par l'Institut de formation en cours de carrière. La diversification de l'offre ne tient pas compte du seul besoin de la Province puisque tous les réseaux de l'enseignement font appel à cet organisme. D'autre part, il est signalé que de moins en moins d'enseignants désirent se recycler.

Aucun autre point n'a été soulevé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame BECKER. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. SMETS, M. FERNANDEZ, M^{me} DAHNER et M^{me} PERIN.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2005, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mmes et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La séance publique est levée à 17 heures.

Prochaine réunion, le vendredi 21 octobre 2005, à 15 heures.